

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine
Archives in Quebec: An asset for administrations and heritage
El medio de los archivos en Québec: una gran riqueza para las administraciones y para el patrimonio

Carol Couture and Jean-Pierre Therrien

Volume 54, Number 2, April–June 2008

Topographie du Québec documentaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029317ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029317ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Archives and libraries are increasingly discussed within similar forums and are often grouped within the same institutions, such as Library and Archives Canada (LAC) and the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). To contextualize the state of affairs of archives in Quebec, the authors discuss the evolution of archive administration within the province as well as the legal framework in which archivists operate. They also provide an overview of the archival environment in Quebec and conclude by stating major issues facing it.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Couture, C. & Therrien, J.-P. (2008). Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 97–103. <https://doi.org/10.7202/1029317ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), 2008

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine

CAROL COUTURE

Conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
carol.couture@banq.qc.ca

JEAN-PIERRE THERRIEN

Adjoint au conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
jp.therrien@banq.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les archives et les bibliothèques occupent de plus en plus les mêmes tribunes et sont souvent réunies au sein de mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec, les auteurs présentent l'évolution de l'archivistique québécoise et de l'encadrement juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Ils esquissent un portrait du milieu archivistique québécois et concluent en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

Archives in Quebec : An asset for administrations and heritage

Archives and libraries are increasingly discussed within similar forums and are often grouped within the same institutions, such as Library and Archives Canada (LAC) and the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). To contextualize the state of affairs of archives in Quebec, the authors discuss the evolution of archive administration within the province as well as the legal framework in which archivists operate. They also provide an overview of the archival environment in Quebec and conclude by stating major issues facing it.

El medio de los archivos en Québec : una gran riqueza para las administraciones y para el patrimonio

Cada vez es más frecuente que los servicios de archivos y bibliotecas ocupen una misma tribuna, al punto que ciertas instituciones han reunido ambos elementos bajo un mismo techo, como Bibliothèque et Archives Canada (BAC) o Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Para contextualizar esta realidad, los autores presentan la evolución de la archivonomía en Québec y del marco jurídico en el que laboran los archivistas, al tiempo que nos ofrecen un retrato somero de este medio. A modo de conclusión, también explican los principales problemas a los cuales se enfrenta actualmente el medio de los archivos quebequense.

SIGNE DES TEMPS, inéluctable évolution ou inévitable convergence provoquée par la mondialisation et l'insatiable soif de connaissances que semble générer l'explosion des technologies de l'information, les archives et les bibliothèques se retrouvent de plus en plus souvent non seulement sur les mêmes tribunes, mais aussi réunies au sein des mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Impensable et hérétique hier encore, ce rapprochement apparaît pourtant presque naturel au regard des sciences de l'information et du patrimoine documentaire, deux domaines auxquels s'identifient les bibliothèques et les archives.

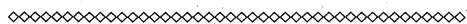
Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec¹, nous croyons utile de présenter brièvement l'évolution de l'archivistique québécoise et de rappeler le cadre juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Le portrait du milieu archivistique québécois sera quant à lui forcément synthétique et parfois même un peu impressionniste, faute de données précises dans certains secteurs. Nous concluons le propos en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

L'archivistique québécoise : une approche originale et un cadre juridique bien établi

Au Québec, la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), adoptée en 1983, définit les archives comme « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale ». Ainsi, les archives regroupent tous les documents anciens et récents, quel que soit leur support, qui sont

1. Lors de la tenue du Congrès international des archives à Montréal en 1992, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) a publié un numéro spécial de sa revue *Archives* qui dressait un état de la situation des archives au Québec à cette époque : *Archives. L'expérience québécoise*, volume 24, numéros 1-2, été-automne 1992, 372 p. Plusieurs éléments de cet état de situation sont toujours pertinents.

La double identité des archives – outil de gestion et objet de mémoire – marque l'histoire contemporaine de la profession et de la discipline, constitue la base même de l'archivistique pratiquée au Québec et fonde son originalité.



autres que les documents publiés et ceux visés par le dépôt légal. Produit administratif et culturel, elles sont donc un outil de travail, l'expression au quotidien de nos gestes et de nos activités. La double identité des archives — outil de gestion et objet de mémoire — marque l'histoire contemporaine de la profession et de la discipline, constitue la base même de l'archivistique pratiquée au Québec et fonde son originalité.

Depuis le milieu des années 1960, l'archivistique québécoise a connu sa « révolution tranquille », passant progressivement d'une archivistique traditionnelle, science auxiliaire de l'histoire centrée essentiellement sur les documents à caractère historique, à une archivistique moderne, science à part entière axée sur une notion beaucoup plus englobante des archives. En fait, le Québec a développé une approche originale de l'archivistique en faisant le lien entre l'archivistique de patrimoine, pratiquée en Europe et plus particulièrement en France, et l'archivistique de gestion, ou *records management*, nord-américaine. Cette mutation s'est faite sur la base de principes archivistiques reconnus (principe de respect des fonds, principe de territorialité, droit d'accès), de fonctions archivistiques traditionnelles (analyse des besoins, création, évaluation, acquisition, classification, description, diffusion et préservation), de l'affirmation du continuum de la chaîne documentaire (approche des trois âges) et de la création d'outils de gestion performants (plans de classification, calendriers de conservation, normes et procédures). Cette conception de l'archivistique s'est exprimée pour la première fois avec la parution remarquée, en 1982, de l'ouvrage *Les archives au xx^e siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*² et a été par la suite consacrée officiellement avec l'adoption de la *Loi sur les archives* qui en reprenait l'esprit.

Cette loi marque d'ailleurs un tournant dans l'évolution de l'archivistique québécoise et, par ses orientations et ses exigences, elle détermine avec quelques autres législations le cadre dans lequel évoluent les archivistes québécois. La *Loi sur les archives* régit la gestion des documents des organismes publics, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental, l'Assemblée natio-

nale, les tribunaux, les organismes des secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Elle prévoit aussi des dispositions en matière d'archives privées et confie à BANQ le mandat d'en promouvoir la conservation et la diffusion. De plus, la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.R.Q., c. C-1.1) vient appuyer l'objet de la *Loi sur les archives* en étendant les mesures de gestion et de protection qui y sont prévues aux « documents technologiques ou archives issues des technologies de l'information et des communications ». La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1) s'appliquent aussi aux archives et assurent aux citoyens l'accessibilité à celles-ci dans le respect de leurs droits, eu égard à la protection des renseignements personnels. D'autres lois spécifiques viennent compléter ce cadre juridique dont la pertinence n'est plus à démontrer³.

Le milieu des archives au Québec : état sommaire de la situation

Contrairement à un domaine comme celui de l'imprimé qui dispose depuis plusieurs années de données statistiques suivies sur le livre, l'édition et les bibliothèques, le secteur des archives n'est pas décrit depuis longtemps à l'aide de données globales. En effet, ce n'est que tout récemment, avec l'aide de l'Observatoire de la culture et des communications, que le milieu des archives a entrepris de documenter de façon rigoureuse son domaine d'activité. Dans ces conditions, présenter un portrait général de la situation d'un domaine aussi vaste et varié s'avère une opération pour le moins périlleuse. Nous nous y hasardons quand même, avec toutes les réserves qui s'imposent, en abordant successivement le cadre structurel dans lequel évoluent les archivistes, les regroupements institutionnels et professionnels et, enfin, les archivistes eux-mêmes. En 2004, le *Registre électronique des services d'archives du Québec*⁴ recensait 464 centres ou services d'archives répartis en diverses catégories et sous-catégories (voir tableau 1)

Ce tableau nous permet de constater que le milieu des archives au Québec est constitué d'un ensemble de services publics et privés réunis en de multiples réseaux.

2. Couture, Carol, et Jean-Yves Rousseau, *Les archives au xx^e siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*, Montréal, Université de Montréal, Service des archives/Secrétariat général, 1982. Cet ouvrage a été remplacé depuis par Rousseau, Jean-Yves, et Carol Couture, *Les fondements de la discipline archivistique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994 et par Couture, Carol et al., *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.

3. Plusieurs autres lois et règlements, qu'il serait trop long d'énumérer ici (voir à ce sujet Frenière, André, « La législation relative à la gestion des documents administratifs et des archives au Québec », dans *Archives*, volume 24, numéros 1-2, 1992, p. 65-86, et Gagnon-Arguin, Louise, *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999), régissent aussi la gestion des documents à leurs divers stades de vie et contribuent à assurer la protection du patrimoine archivistique. Enfin, signalons que le code de déontologie de l'Association des archivistes du Québec (AAQ), même s'il n'a pas de valeur légale, propose des règles quant à la pratique individuelle et collective de l'archivistique (voir www.archivistes.qc.ca/).

4. Grimard, Jacques, *Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004* et base de données *Rés@q*. Ces documents ont été réalisés à la demande de l'Observatoire de la culture et des communications et des Archives nationales du Québec (ANQ).

Tableau 1

Nombre de centres ou services d'archives par catégories et sous-catégories*

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	NOMBRE
<i>Centres et services d'archives : culture et société</i>	Centres d'archives et sociétés d'histoire	80
	Musées et centres d'exposition	20
	Groupes associatifs et communautaires	8
	Centres de ressources documentaires	14
	Établissements artistiques	4
	<i>Sous-total</i>	126
<i>Centres et services d'archives : enseignement et recherche</i>	Commissions scolaires	26
	Cégeps et collèges privés	10
	Universités	21
	Centres d'études ou de recherche	3
	<i>Sous-total</i>	60
<i>Centres et services d'archives : institutions religieuses</i>	Église catholique	94
	Autres églises chrétiennes	5
	Autres confessions	0
	<i>Sous-total</i>	99
<i>Centres et services d'archives : santé et services sociaux</i>	Régies régionales	4
	Établissements de santé et de services sociaux	8
	Organismes communautaires	0
	<i>Sous-total</i>	12**
<i>Centres et services d'archives : gouvernements et secteur municipal</i>	Fédéral	4
	Provincial	76
	Municipal	63
	<i>Sous-total</i>	143
<i>Centres et services d'archives : finance, économie et travail</i>	Associations et ordres professionnels	9
	Syndicats	4
	Entreprises privées de biens et de services	10
	<i>Sous-total</i>	23
TOTAL		464

* Tableau élaboré à partir des données du Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004, p. 6 et 7.

** Ce chiffre ne comprend pas les quelque 263 services d'archives médicales recensés.

En fait, le milieu des archives est à l'image de la définition légale des archives : il couvre un très large spectre, tant public que privé. Comme cela a déjà été mentionné, la notion d'archives prend en compte tous les documents, quels que soient leur date de production et leur support, à l'exception des documents publiés. Bref, tout organisme ou individu produit ou reçoit des archives dans le cadre de ses activités quotidiennes. En ce sens, l'État et le simple citoyen, en passant par tous les intervenants des secteurs organisés de la société (municipal, social, santé, éducation, politique, culture, commerce, industrie, religion, sport, loisir, habitation, etc.) sont considérés comme des producteurs d'archives et sont soumis, directement ou indirectement, aux lois, politiques et règlements touchant les archives. Rien d'étonnant donc à ce qu'on trouve des services d'archives dans toutes les sphères d'activité de la société.

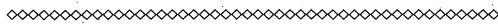
Les services d'archives publics : une préoccupation légale et administrative d'abord

D'un service d'archives public à un autre, les préoccupations diffèrent grandement. Certains s'occupent essentiellement d'archives définitives, d'autres ne s'intéressent qu'aux documents administratifs et d'autres enfin se consacrent aux deux volets. Par ailleurs, si tous ces services d'archives « contribuent à des degrés divers à la gestion des archives québécoises [...] leur capacité organisationnelle varie grandement de l'un à l'autre⁵ ».

Ainsi, même si on dénombre 1 139 municipalités locales, 88 municipalités régionales de comtés (MRC) et

5. Grimard, Jacques, *Registre...*, p. 8.

La Loi sur les archives régit la gestion des documents des organismes publics, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental, l'Assemblée nationale, les tribunaux, les organismes des secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux.



quelque 545 offices municipaux d'habitation⁶ (OMH), le registre ne recense que 63 services d'archives pour tout le secteur municipal. C'est dire, entre autres, que si la plupart des grandes villes du Québec ont un service d'archives bien organisé, il en va tout autrement des 1 047 municipalités comptant moins de 10 000 habitants. Au mieux, celles-ci se sont dotées d'un calendrier de conservation pour répondre aux exigences de la *Loi sur les archives* et elles assurent une conservation minimale de leurs archives. La même situation prévaut pour les OMH et, dans une moindre mesure, pour les MRC, dont certaines démontrent un intérêt plus marqué pour les archives.

Il en va de même dans le secteur de l'éducation. Alors que toutes les universités se font un devoir d'assurer une saine gestion de leurs archives⁷, tant administratives qu'historiques, les autres composantes de ce secteur, malgré certains progrès notables, présentent des niveaux de développement très variables. Ainsi, dans les 72 commissions scolaires et les 48 cégeps recensés au Québec en 2004⁸, le registre relève respectivement 26 et 10 services d'archives. Quelques commissions scolaires, comme la Commission scolaire de Montréal, disposent d'un service d'archives bien organisé. Cependant, les cégeps se basent encore sur un recueil de première génération pour l'élaboration des calendriers de conservation, et leur préoccupation pour le patrimoine archivistique semble plutôt limitée. Dans le domaine de l'enseignement privé, les progrès sont plus sentis. Ce secteur dispose d'un outil récent, le *Guide de gestion des archives à l'intention des établissements d'enseignement privés du Québec*, publié en juin 2006, et certaines écoles privées ont un service d'archives qui s'occupe également de patrimoine.

En ce qui a trait au secteur de la santé et des services sociaux, il s'acquitte relativement bien de ses obligations envers la *Loi sur les archives*, du moins pour la gestion des archives courantes et intermédiaires. La plus récente édition du *Recueil de règles de conservation des docu-*

ments des établissements de santé et de services sociaux du Québec date de 2006. Bien que récemment mis à jour, ce recueil est constamment soumis à l'examen d'un comité de révision de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS). De fait, dans ce secteur, la priorité est accordée à la gestion des dossiers de patients (archives médicales) et des dossiers administratifs. L'écart semble encore important entre le niveau d'organisation archivistique des établissements hospitaliers en général et celui des 263 services d'archives médicales qui, traditionnellement, ne font pas partie du paysage archivistique québécois et qui ont un mandat, une structure, des modes et des règles de fonctionnement claires et des ressources bien définies⁹.

Quant aux ministères et organismes gouvernementaux du Québec (M/O), rappelons que la *Loi sur les archives* leur impose certaines obligations en ce qui concerne la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires. Par contre, la conservation de leurs archives définitives relève exclusivement de BANQ, bien que des organismes comme Hydro-Québec, après entente avec BANQ, puissent en assurer eux-mêmes la garde. La très grande majorité des services d'archives des ministères et organismes gouvernementaux se consacrent exclusivement à la gestion des archives courantes et intermédiaires. Là aussi, la situation est variable et fluctuante même si la plupart se sont dotés de calendriers de conservation et de plans de classification. Trop souvent cependant, ils sont dépendants de la situation économique : ainsi, en période de récession comme dans les années 1980 ou lors de la course contre le déficit au milieu des années 1990, ces services ont connu de fortes diminutions d'effectifs et de budget, dont ils tardent toujours à se remettre¹⁰. Or, la qualité des archives de l'État qui sont et seront versées à BANQ est directement proportionnelle à la qualité de leur gestion dans les M/O. Ainsi, la constitution d'équipes chargées de la gestion des archives courantes et intermédiaires dans les M/O à partir des années 1970 et après l'adoption de la *Loi sur les archives* a produit des effets bénéfiques non seulement sur la gestion administrative des M/O, mais aussi sur l'état des archives versées à l'époque aux Archives nationales du Québec (ANQ). En effet, durant ces années, grâce à la rigueur de la gestion des archives courantes et intermédiaires dans les M/O et à un suivi étroit de la part des ANQ, une sélection rigoureuse des archives à conserver était appliquée, de sorte que le Québec conservait moins d'archives *per capita* que toutes les autres provinces canadiennes.

Force est de constater maintenant que cette sélection s'est quelque peu relâchée et que la réduction des effectifs dans la plupart des M/O a eu des conséquences

6. Chiffres tirés du site Web du ministère des Affaires municipales et Régions et des sites des organismes de regroupement des MRC et des OMH. Sites consultés en juin 2007 (voir <http://www.mamr.gouv.qc.ca/>).

7. Brochu, Frédéric, « Les archives universitaires du Québec : état des lieux », dans *Archives. Les archives universitaires : la perspective québécoise*, volume 38, numéro 2, 2006-2007, p. 7-23.

8. Sites Web de la Fédération des cégeps et de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Sites consultés en juin 2007 (voir <http://www.fedcegeps.qc.ca/> et <http://www.fcsq.qc.ca/>).

9. Bouchard, Carmen, et autres, « Les archives médicales et administratives dans les établissements de santé au Québec », dans *Archives*, volume 24, numéros 1-2, été-automne 1992, p. 263-272.

10. Gagnon-Arguin, Louise, « Genèse et caractéristiques de l'archivistique », conférence d'ouverture du séminaire du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), *L'archivistique au Québec : horizon 2015*, actes du séminaire, 2006, p. 9.

malheureuses. Et ce, sans compter les déficiences au regard de la gestion des archives technologiques qui a fait en sorte que nous avons probablement d'ores et déjà irrémédiablement perdu des pans entiers d'information sur l'État québécois. Toutefois, cette situation est en voie de changer avec les efforts consacrés par BANQ au développement et à la diffusion de la gestion intégrée des documents (GID) ainsi qu'à la recherche de solutions pour la conservation de ces archives.

Dans l'ensemble, on peut donc avancer qu'un grand nombre d'organismes publics sont sensibles à la gestion de leurs documents administratifs puisque plus de 80 %¹¹ d'entre eux ont respecté l'exigence de la *Loi sur les archives* quant à la production d'un calendrier de conservation de leurs documents. Toutefois, la plupart d'entre eux l'ont fait sans nécessairement mettre sur pied un service d'archives et sans aller beaucoup plus loin. Par ailleurs, une minorité d'organismes publics exploitent un service d'archives définitives. Sur ce dernier plan, les services d'archives du secteur privé sont nettement plus présents.

Les services d'archives privées : le patrimoine d'abord

Selon le tableau précédent, on compte 248 services d'archives privées au Québec, soit 53 % des services recensés. Ces services se trouvent très majoritairement au sein des sociétés d'histoire et des communautés religieuses (177 services, soit plus de 70 %), ce qui en soi est peu étonnant si l'on considère la longue tradition de ces organismes et les liens étroits qu'ils ont toujours entretenus avec le patrimoine historique. D'ailleurs, la conservation des archives définitives constitue l'activité essentielle de ces services.

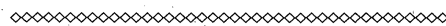
L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCC) a publié, en décembre 2006, *État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*¹². Ce premier cahier d'une série qui vise à dresser un portrait exhaustif de cet important domaine culturel recèle des données intéressantes, entre autres sur le financement, les dépenses et la main-d'œuvre des services et des centres d'archives voués à la conservation des archives définitives.

L'enquête de l'OCC a été menée auprès de 299 des 379 organismes œuvrant dans la gestion des archives patrimoniales recensés dans le *Registre électronique des services d'archives du Québec*, élaboré à la demande de l'OCC et des ANQ en 2004. Quatre-vingts organismes ont été écartés parce que la gestion des archives y était considérée comme une activité secondaire ou parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de l'enquête.

11. D'après les calendriers de conservation des organismes de ces secteurs approuvés par BANQ, données fournies par la Direction du conseil et de l'action régionale de BANQ, responsable de leur approbation.

12. Observatoire de la culture et des communications du Québec, *État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*, cahier 1, Premier regard, 2006.

La qualité des archives de l'État qui sont et seront versées à BANQ est directement proportionnelle à la qualité de leur gestion dans les ministères et organismes gouvernementaux du Québec.



Ainsi, 267 des 299 organismes sélectionnés ont répondu aux questionnaires d'enquête (90 %), et la qualité des données recueillies s'est avérée satisfaisante dans 93 % des cas. Les organismes ciblés viennent de tous les horizons : institutions religieuses, milieu de la culture, réseaux de l'éducation et de la santé, réseaux gouvernemental et municipal et, dans une moindre mesure, des secteurs de la finance, de l'économie et du travail.

De l'observation des premiers résultats de cette enquête, un constat s'impose sans équivoque selon les auteurs : « Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine et des institutions muséales¹³. » Soulignons qu'une situation similaire avait été mentionnée en 2002 dans un rapport sur les ANQ soumis au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications¹⁴. Ce constat est encore amplifié du fait que les services d'archives ont peu ou pas de possibilités d'autofinancement. Le même diagnostic de sous-dotation critique s'applique aux ressources humaines et matérielles de ces organismes qui accusent un retard considérable par rapport aux établissements du patrimoine et aux institutions muséales. Malgré, et peut-être en raison de cette situation difficile, le milieu des archives n'en est pas moins dynamique et actif et il tend à concentrer ses efforts autour d'organismes de regroupement en mesure de promouvoir l'importance des archives et de défendre ses intérêts.

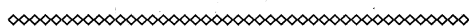
Les regroupements institutionnels et professionnels

Plus qu'un réseau, le système archivistique québécois est constitué d'un ensemble de réseaux de services d'archives institutionnels et professionnels. À la tête de ces réseaux, on se doit d'accorder une place particulière à BANQ qui est responsable de l'application de la *Loi sur les archives*, ce qui lui confère une certaine autorité sur l'ensemble des services d'archives au Québec. En fait, par sa taille (la Direction générale des archives de BANQ compte plus de 100 employés), par ses neuf centres

13. *Idem*, p. 57.

14. Grimard, Jacques, et Marcel Caya, *La mémoire de l'avenir. Les archives nationales du Québec, réflexions pour un cadre de gouvernance renouvelé*. Rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications, 28 juin 2002, 71 pages.

Selon les données les plus récentes publiées par l'Observatoire de la culture et des communications, on dénombrait 1145 archivistes au Québec en 2001 comparativement à 750 en 1991, une progression de près de 53 %.



d'archives dans autant de régions du Québec¹⁵ et son réseau de 30 services d'archives privées agréés répartis dans 16 des 17 régions du Québec¹⁶, par ses programmes d'aide financière¹⁷ et par la quantité d'archives gouvernementales, judiciaires et privées qu'elle conserve¹⁸, BANQ constitue en soi un réseau qui domine le paysage archivistique de la province de Québec.

Par ailleurs, au fil des années, le milieu des archives s'est doté d'organismes nationaux et régionaux de regroupement et de représentation qui sont très actifs dans leur domaine et n'hésitent pas à intervenir sur toutes les questions touchant les archives. Parmi ces organismes, mentionnons le plus ancien, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), créée en 1967, qui regroupe plus de 600 membres. Son pendant institutionnel, le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ), a été créé en 1986 et compte environ 175 services d'archives.

D'autres associations sont plus spécialisées, comme le Regroupement des archivistes religieux (RAR) et le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ). Pour leur part, les gestionnaires de documents des ministères et organismes gouvernementaux sont rassemblés dans le Groupe d'expertise en gestion documentaire (GEGD) et les archivistes universitaires forment un sous-comité des archives au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Enfin, on trouve

une dizaine de regroupements régionaux dans autant de régions du Québec, dont le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), le Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ) et le Réseau des utilisateurs et des diffuseurs d'archives de l'Est du Québec (RUDAEQ).

Au total, archivistes et services d'archives animent ainsi plus d'une quinzaine d'associations, ce qui peut faire craindre un « éparpillement d'énergie compte tenu du nombre restreint de membres dans la communauté archivistique¹⁹ ». Toutefois, la communauté est sensible à ce risque, et des rapprochements ont déjà eu lieu entre divers regroupements. Tous ces organismes ont consacré beaucoup d'efforts au cours des dernières années à faire la promotion de l'archivistique et des archives²⁰ en s'appuyant sur l'engagement de leurs membres bénévoles.

Les archivistes québécois, des professionnels compétents et de mieux en mieux formés

On ne saurait conclure un état de la situation des archives au Québec sans parler de ceux et celles qui animent avec vigueur cette discipline et cette profession. Selon les données les plus récentes publiées par l'Observatoire de la culture et des communications, on dénombrait 1 145 archivistes au Québec en 2001 comparativement à 750 en 1991, une progression de près de 53 %. En comparaison, les bibliothécaires sont passés de 2 545 en 1991 à 1 880 en 2001, soit une diminution de 26 %²¹. Ces archivistes représentent près de 50 % des archivistes au Canada²² ; 68 % sont des femmes et 32 % des hommes ; 58,5 % sont âgés de 25 à 44 ans et 38 %, de 45 ans ou plus²³. En prenant en compte le fait que ces données datent déjà de quelques années et que les départs à la retraite s'annoncent importants au cours des prochaines années, on peut anticiper que la proportion des jeunes dans la profession va s'accroître considérablement.

Par ailleurs, ces archivistes sont de mieux en mieux formés puisqu'ils ont pu — les plus jeunes du moins — compter sur une formation collégiale en technique de la documentation ou sur une formation universitaire de premier ou même de deuxième et de troisième cycles en sciences de l'information ou en archivistique. Quant au perfectionnement, il est assuré pour une bonne part par les différentes associations et les regroupements d'archivistes²⁴.

15. Les centres régionaux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont le Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Centre d'archives de la Côte-Nord, le Centre d'archives de l'Estrie, le Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le Centre d'archives de Montréal, le Centre d'archives de l'Outaouais, le Centre d'archives de Québec et le Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

16. Le règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées le définit ainsi : « [...] un organisme qui conserve et rend accessible des archives privées et qui a reçu une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, ce qui en fait un partenaire privilégié [de BANQ] dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique collectif ». Pour en savoir davantage sur ces services, voir : <http://www.sahra.qc.ca/rsapaq/>.

17. BANQ gère deux programmes d'aide financière à l'intention du milieu des archives : le programme Soutien aux archives privées, qui est réservé exclusivement aux services d'archives privées agréés, et le programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives, qui est accessible à tous les services d'archives du Québec.

18. Au 31 mars 2007, les neuf centres d'archives de BANQ conservaient, entre autres, 51 587,08 mètres linéaires d'archives écrites, 13 159 015 photographies, 224 286 dessins d'architecture, 189 631 cartes et plans, 31 338 films et vidéos, 29 094 bandes magnétiques et des milliers d'autres documents et pièces d'archives. Tous ces documents sont regroupés dans 3 866 fonds d'archives, soit 433 fonds d'archives gouvernementales, 556 fonds d'archives judiciaires, 201 fonds d'archives civiles et 2 676 fonds d'archives privées.

19. Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 12.

20. Mentionnons à titre d'exemple l'heureuse initiative qu'a prise l'Association des archivistes du Québec — qui célèbre cette année le 40^e anniversaire de sa fondation — de lancer ce qu'il est convenu d'appeler la *Déclaration québécoise sur les archives*. L'objectif de cette action est de responsabiliser toutes les composantes de la société québécoise à la préservation et à la diffusion des archives. Nous encourageons le lecteur à consulter l'information relative à cette déclaration à l'adresse suivante : <http://www.archivistes.qc.ca/evnement/declaration/declaration.html>.

21. Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*, édition 2007, tableau 3.1.3, p. 104.

22. *Idem*, tableau 3.1.2, p. 102.

23. *Idem*, tableau 3.1.4, p. 106.

24. Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 13.

L'archivistique québécoise a donc radicalement changé au cours des 25 dernières années, et ce, tant sur le plan de la discipline que dans le profil de ceux et celles qui la pratiquent, voire dans son objet même. Cette discipline s'est donné une vocation à la fois administrative et culturelle en faisant son nid au sein des sciences de l'information et de la gestion tout en restant incontournable sur le plan patrimonial. Sa pratique s'appuie sur un cadre légal et réglementaire solide, la contribution de ses praticiens est de plus en plus reconnue socialement et recherchée par les collègues d'autres disciplines, ses structures associatives sont très bien développées. Par ailleurs, la création de BANQ donne une vigueur nouvelle aux archives. Enfin, ses professionnels sont dynamiques, compétents, de mieux en mieux formés et ouverts à la collaboration avec les autres disciplines.

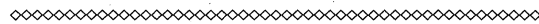
Conclusion

Les archivistes québécois ont donc en mains les ressources nécessaires pour faire face aux grands enjeux actuels auxquels leur profession et leur discipline se trouvent confrontées. Ceux-ci tournent essentiellement autour de trois axes majeurs : l'affirmation et la reconnaissance de la profession, l'enrichissement du patrimoine archivistique et l'organisation ainsi que le développement du réseau archivistique.

Depuis la création de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) en 1967, et en bonne partie grâce aux efforts de celle-ci, la profession d'archiviste a fait de sérieuses avancées en termes d'affirmation et de reconnaissance. L'AAQ s'est dotée d'un code de déontologie et d'un processus de certification de ses membres et elle a contribué à mieux définir les tâches des professionnels en archivistique. L'attribution du prix Gérard-Morissette à un archiviste en 2001 et la *Déclaration québécoise sur les archives*, qui a été lancée au début de 2006²⁵, constituent d'autres exemples manifestes de la reconnaissance du rôle de l'archiviste. Il reste néanmoins beaucoup à faire sur ce plan pour que la société reconnaisse à sa juste valeur l'importance de la contribution des archivistes à une meilleure gestion de la connaissance et du savoir ainsi qu'à la constitution et à la transmission de la mémoire patrimoniale du Québec.

En effet, par la diversité de leur provenance et de leur nature, par la richesse de leur contenu, par leur profusion et par leur facilité de diffusion accrue grâce aux technologies des communications, les archives sont un outil essentiel de compréhension et d'affirmation de l'identité culturelle des peuples. Plus que toute autre trace de l'activité humaine, elles permettent de connaître avec objectivité les motifs des actions entreprises et les conséquences des décisions prises. Cependant, plusieurs catégories d'archives sont méconnues ou menacées et, dans certains cas, il y a urgence d'agir d'autant plus que les carences sont parfois connues

Plusieurs catégories d'archives sont méconnues ou menacées et, dans certains cas, il y a urgence d'agir [...]. Il en va ainsi, entre autres, des archives d'entreprises, des archives religieuses, des archives des nations autochtones et des communautés culturelles, des archives numériques.



depuis plusieurs années. Il en va ainsi, entre autres, des archives d'entreprises, des archives religieuses, des archives des nations autochtones et des communautés culturelles, des archives numériques. En novembre 2000, le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, présidé par monsieur Roland Arpin, a identifié plusieurs de ces secteurs comme négligés et peu connus²⁶. La constitution et l'enrichissement du patrimoine archivistique s'avèrent donc des priorités si on veut transmettre aux générations qui suivent une mémoire riche et représentative.

Enfin, il faut rappeler que le patrimoine est une responsabilité collective qui ne peut relever seulement de l'État ou d'une institution, si efficace soit-elle. La poursuite du développement du réseau archivistique est donc importante, voire essentielle. Dans ce contexte, BANQ entend redoubler d'efforts auprès des organismes des secteurs municipal, de l'éducation et de la santé, pour ne nommer que ceux-là, afin de les inciter à assumer davantage les responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur les archives* au regard de la gestion de leurs documents, et ce, particulièrement en ce qui a trait aux documents produits grâce aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, au-delà de ces partenariats traditionnels, les services d'archives doivent envisager d'aller plus loin en s'associant avec d'autres milieux comme ceux des bibliothèques, des musées et de la culture en général. Le patrimoine archivistique et documentaire a tout à gagner d'une collaboration accrue avec de multiples organismes. Plus il y aura d'intervenants sensibilisés et impliqués dans la préservation et la diffusion du patrimoine, mieux celui-ci sera préservé. Le terreau actuel est propice à ces rapprochements et la récente tournée de représentants de BANQ à travers le Québec²⁷ a fait ressortir cette tendance et la volonté générale affirmée de ces organismes de travailler dans ce sens. ◉

26. Roland Arpin et Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, novembre 2000, 240 p.

27. Pour plus de détails sur cette tournée, le lecteur peut consulter « Bibliothèque et Archives nationales du Québec à la rencontre des régions du Québec », un article de Carol Couture publié dans la revue de BANQ, *À rayons ouverts*, numéro 72, été 2007, p. 36-37.

25. Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 9.